

ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

Port obligatoire du masque : le gouvernement face au rocher de Sisyphe

SI porter une bavette dans les espaces publics est devenu un fait banal, combien sont-ils en réalité à la porter correctement ? Un défi que les autorités se donnent au titre du renforcement des mesures barrières contre le coronavirus.

Olivier NDEMBI
Libreville/Gabon

"QUATRE cents une place au Boulevard!"... Dimanche matin, un taxi embarque une passagère à Plein-Ciel pour le Boulevard-Triomphal. Vêtue d'une jupe noire droite et d'une chemise blanche slim, la jeune femme tient dans sa main droite un masque de couleur rose.

À peine a-t-elle pris place sur la banquette arrière du véhicule que le conducteur, semble-t-il de nationalité ivoirienne, en raison de l'accent propre aux ressortissants de ce pays et du drapelet orange-blanc-vert qui flotte sur un coin du tableau de bord, lui demande de porter son masque de protection. Mais la dame fait mine de rien entendre. Une attitude qui n'est alors pas du goût du taximan qui, sans ménagement, lui lance alors un "Si tu ne veux pas mettre le masque, tu descends". Et alors que le véhicule avance, la femme consent enfin à porter son "toucan". En couvrant uniquement son menton. Il n'en faudra pas plus pour que le conducteur, qui donne l'impression de s'être levé du pied gauche ce jour-là et qui l'observe à partir de son rétroviseur intérieur, immobilise le taxi à moins de 200 mètres du lieu d'embarquement. "Prends un autre taxi!", ordonne l'homme à la cliente qui descend lentement en maugréant.

"Elle n'a pas compris ce que le gouvernement a dit à propos du port du masque? Après on dit que ce sont les taximen qui sont impolis", marmonne l'automobiliste en démarrant son véhicule, avec un journaliste de "L'Union" assis sur le siège avant droit. Des scènes comme celle-là sont légion dans les transports en commun tous

Va-t-on fournir des quittanciers à chacun des postes de contrôle érigés çà et là pour en assurer la traçabilité?



Photo: BOTOUNOU/L'Union

Transports urbains : port correct du masque ou «vous descendez».

les jours. Entre des passagers qui rechignent à couvrir en même temps bouche et nez au titre des mesures barrières contre le coronavirus et des transporteurs qui essaient de les y soumettre par crainte essentiellement de se voir infliger des amendes par policiers et gendarmes, la pilule passe difficilement.

Or, dans sa dernière communication sur le renforcement des mesures anti-Covid-19, le gouvernement a rappelé que le port du masque est non seulement obligatoire dans les espaces publics. Mais qu'en plus, ce port de bavette se doit d'être effectif et "non apparent", comme l'a signifié le ministre d'État à l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, c'est-à-dire couvrant la bouche et le nez.

Et pour tenter de dissuader les éventuels contrevenants à cette mesure, les pouvoirs publics ont brandi la menace d'infliger des amendes allant de 25 000 à 200 000 francs en cas de refus d'obtempérer. Une décision dont l'application concrète s'avère pour

le moins invraisemblable, tant de nombreux observateurs se demandent, par exemple, comment va s'organiser la collecte des fameuses amendes. Va-t-on fournir des quittanciers à chacun des postes de contrôle érigés çà et là pour en assurer la traçabilité? En outre, combien véritablement d'usagers pris sur le fait – car ils seront certainement nombreux – seront à même de s'acquitter d'un minimum de 25 000 francs au titre de sanctions, dans un contexte fortement dominé par la perte d'emplois, et donc de précarité sociale?

Sauf à penser que la mesure vise à mettre un peu plus de pression sur les populations, qui sont ici appelées à jouer leur partition en vue de faire baisser les chiffres de l'épidémie parmi la population générale, le gouvernement se tient face au rocher de Sisyphe. Tant il devra faire preuve de beaucoup d'ingéniosité pour réussir à fédérer toutes les intelligences à la nécessité de porter le masque et, surtout, de le porter correctement.

Mesures barrières : pas d'exception!

ON
Libreville/Gabon

À la question d'un journaliste sur le respect des mesures barrières, le ministre d'État à l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, a été clair, samedi dernier à Arambo, lors de la conférence de presse du gouvernement : pas d'exception.

Ce rappel du patron de l'avenue de Cointet était utile et nécessaire, tant on a constaté que depuis la mise en place de ces précautions (distanciation sociale, port du masque, etc.), des membres du gouvernement, parlementaires, leaders ou membres de partis politiques, responsables d'associations et autres personnalités

consenties servir de modèles dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, semblaient être les premiers ou figuraient parmi ceux-là mêmes qui torpillent cette action.

L'on veut donc croire qu'en renforçant les mesures de prévention, les dirigeants veilleront à ce qu'il ne soit plus accordé de passe-droit à qui que ce soit. D'autant qu'il est impossible de faire admettre aux populations qu'elles sont sous la menace d'un ennemi lorsqu'ils sont eux-mêmes les premiers à ramer, ouvertement, dans le sens contraire des dispositions prises pour juguler la crise sanitaire.